

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINE

CFE

A.I.C. FINANCES

Société Anonyme au capital de 800.000 F
Siège Social : 266, Avenue Daumesnil - 75012 Paris
R.C.S. PARIS B 388 405 425

9 FEB. 1994

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SEANCE DU 8 AVRIL 1993

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Treize
Le 8 Avril
A 19 heures

Les actionnaires de la société anonyme dénommée A.I.C. FINANCES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, suivant convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, qui a été signée en entrant en séance par chaque actionnaire ou son représentant.

Assistent à la réunion ou ont été représentés :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| - Monsieur Philippe BERTRAND | - Monsieur Guy BLANDIN |
| - Monsieur Christian CANARD | - Monsieur Pascal DIAS |
| - Monsieur Claude GRIMME | - Madame Isabel LUQUE PALACIOS |
| - Monsieur Jean-Claude NORMAND | - Monsieur Patrice JULLIEN |
| - Monsieur Philippe BELLEVILLE | - Monsieur Pierre CHAMPAGNE |
| - Monsieur Olivier NEVEUX | - Monsieur Dominique BROS |
| - Monsieur Guy FIANCETTE | - Monsieur Jean-Marc HUMBERT |
| - Monsieur Jean-Luc ROGEE | - Monsieur Patrick SEPTIER |
| - Monsieur Philippe MOREL | |

Sont absents et excusés :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| - Monsieur Jean-Luc GUINOT | - Monsieur Claude FOSSARD |
| - Monsieur Vincent DAMADE | |

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

- Monsieur Guy BLANDIN est nommé Président de séance
- Madame Isabel LUQUE PALACIOS et monsieur Philippe BELLEVILLE sont appelés comme scrutateurs
- Monsieur Claude GRIMME est alors désigné comme secrétaire de bureau

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social soit 793 actions sur 800.

L'Assemblée réunissant ainsi plus de la moitié des actions composant le capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° Les avis de convocation,
- 2° La feuille de présence de l'assemblée,
- 3° Les pouvoirs des actionnaires représentés à l'assemblée,
- 4° L'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du nombre d'administrateurs
- Election des nouveaux administrateurs
- Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

Le Président expose qu'il serait souhaitable de passer le nombre d'administrateurs de cinq (5) à sept (7) étant donné le travail important et les décisions à prendre au vu du nombre de filiales déjà créées.

L'Assemblée Générale décide d'élire deux nouveaux administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Pascal DIAS, 41 Bd. Richard Wallace - 92800 Puteaux

en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir, comme les autres administrateurs déjà en fonction, et qui viendra à expiration, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Philippe MOREL, 36 Rue Aimé Laperruque - 93700 Drancy

en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir, comme les autres administrateurs déjà en fonction, et qui viendra à expiration, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne pouvoir à Madame LUQUE PALACIOS Isabel pour accomplir les formalités relatives à ces nouvelles dispositions et lève la séance à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal.